

# **Biens publics locaux environnementaux et démarche de qualité territoriale : quelles relations ? Une analyse des processus d'activation de ressources spécifiques territoriales**

**Jean-Pierre Del Corso ENSFEA-LEREPS  
Novembre 2017**

**Remarque introductive** : Ce cours s'adresse au départ à des étudiants de licence 3 en économie. Il peut ici permettre à des enseignants de SESG de se familiariser avec de nouvelles approches en économie du développement territorial et de la qualité. Il peut également leur servir à mieux raisonner la cohérence d'ensemble d'un enseignement portant sur ces thèmes. Ce cours n'a toutefois pas vocation à être utilisé en tant que tel avec des élèves.

Ce chapitre comprend deux parties :

- 1) La première partie porte sur le concept de qualité et précise les enjeux concurrentiels liés à la qualité.
- 2) La deuxième partie est consacrée à l'examen de la relation qualité-territoire.

## **1. La qualité : un enjeu central dans les filières agro-alimentaires**

Nous commençons à présenter brièvement le contexte dans lequel se mettent en place les politiques de qualité. Puis, nous appréhendons la notion de qualité. Enfin, nous mettrons en évidence les liens entre qualité et besoins d'information.

### **1.1 D'une politique défensive à une politique offensive de qualité**

Dans les années 1960, la politique de la qualité peut être qualifiée de résiduelle. Durant, cette période on assiste à une forte croissance de la consommation alimentaire et les performances économiques des IAA sont en fortes progression. La politique française de qualité s'inscrit alors principalement dans une optique de développement agricole. Les mentions « qualité supérieure » ou « qualité spécifique » sont destinées à compenser les désavantages économiques auxquels font face les agriculteurs situés dans les régions défavorisées. Il s'agit alors d'une politique résiduelle dans la mesure où elle est découplée de la politique globale axée sur la réalisation d'une production de masse standardisée.

Depuis le début des années 1980, avec la tendance à la saturation des marchés et l'épuisement des gains de productivité des firmes de l'agro-alimentaire, on assiste à un durcissement de la concurrence dans le secteur agro-alimentaire. La politique de qualité devient alors un instrument de promotion d'une *économie de variété* qui est qualifiée par E. Valceschini « *d'économie du sur mesure de masse* ». Les services sont notamment au cœur des stratégies de différenciation dans les filières agro-alimentaires. Ce contenu en services des produits agro-alimentaires concerne principalement les caractéristiques de qualité et les garanties offertes aux consommateurs (services assuranciers). Il s'agit d'attributs immatériels du produit prenant la forme de services incorporés.

Ces stratégies de différenciation sont destinées à favoriser la création de *rentes dites de différenciation* (liée à une création supplémentaire de valeur ajoutée). Dans ce contexte, la politique de qualité se généralise au cours des années 1990 et change de statut : la politique défensive laisse la place à une politique offensive de la qualité.

Les fondements de l'action publique en matière de qualité des produits agro-alimentaires ont ainsi évolué au cours du temps (cf. diapo).

## 1.2 La qualité un concept multidimensionnel

La qualité n'est pas une donnée a priori, elle est le résultat d'une construction sociale entre acteurs. Elle est aussi historiquement située. Ces différentes composantes reflètent les préoccupations d'une époque.

Les caractéristiques de qualité renvoient quelquefois à des propriétés objectives du produit et d'autres fois à des caractéristiques davantage subjectives du produit.

La qualité objective concerne les propriétés intrinsèques du produit. Ces propriétés peuvent être mesurables et contrôlables avec des instruments normalisés, elle se traduit par la mise en place de critères technologiques de reconnaissance (par exemple, tel produit agro-alimentaire ne peut pas contenir plus d'une certaine dose de produits chimiques, ou par son contenu en OGM <à 0,9% pour les produits AB). L'objectif est alors avant tout de donner un signal de régularité et de bon état sanitaire du produit.

La qualité subjective fait appel à la croyance, voire à l'imaginaire. Le terme de qualité désigne un niveau de satisfaction élevé du consommateur. La notion de qualité est alors associée à la rareté, à la spécificité, à la prise en compte de dimensions environnementale et éthiques.

Sur la base de ces deux conceptions, il est possible de distinguer 7 facettes de la qualité :

- La qualité nutritionnelle correspond à une contribution de l'aliment à l'équilibre global de l'alimentation (composition en nutriments).
- La qualité sanitaire (sécurité alimentaire) renvoie à l'absence de substances nuisible ou toxique dans l'aliment, qui est supposé préserver la santé (résidus, traçabilité).
- La qualité fonctionnelle concerne les commodités associées au produit.
- La qualité organoleptique ou sensorielle (goût, saveur, texture, maturité, etc.).
- La qualité éthique ou humaniste (protection de l'environnement, commerce équitable, bien-être animal).
- La qualité symbolique ou culturelle (AOP, IGP, etc.).
- La qualité sociale au sens où la consommation alimentaire est aussi acte d'appartenance à un groupe de référence.

Ces différentes dimensions de la qualité appellent un certain nombre de commentaires :

- La sécurité est une composante à part entière de la qualité (cet aspect dépasse d'ailleurs les seuls produits agro-alimentaire : sécurité bancaire par exemple).

- La qualité est liée au contenu en services des produits.
- La qualité ne concerne pas seulement le produit en tant qu'il est mais aussi les conditions de sa production (aspects de typicités en termes de terroir par exemple, mais aussi du point de vue éthique : compatibilité avec la protection de l'environnement, par exemple).
- La qualité est le résultat d'une construction collective entre acteurs. En cela, elle ne correspond pas à une définition qui irait naturellement de soi.

### 1.3 Politiques de qualité et besoin d'information

Avec le développement de la politique de qualité apparaît un besoin d'information accru sur les caractéristiques des produits et les processus de production agricole et agro-alimentaires. L'information devient un élément de la valeur marchande du produit. En effet, l'information diffusée sur les qualités spécifiques du produit détermine, pour une part croissante, l'acte d'achat et le *consentement à payer* des consommateurs, c'est-à-dire le prix qu'ils sont disposés à acquitter pour bénéficier des caractéristiques annoncées d'un produit. Les signaux d'information créés ne peuvent cependant remplir ce rôle que dans la mesure où les consommateurs leur accordent une crédibilité. De ce fait, plus la confiance des consommateurs vis-à-vis d'une information délivrée sur les caractéristiques d'un produit sera importante et plus cette information sera de nature à influencer leurs préférences. Le processus de création d'une information fiable par une entreprise a un coût et représente un *investissement en réputation* (exemple des engagements de la filière qualité Carrefour).

La crédibilité de l'information délivrée est d'autant plus importante que le consommateur n'a pas toujours les moyens de vérifier le bien-fondé de l'information relative aux attributs du produit.

Généralement, les économistes classent les attributs relatifs à la qualité d'un produit suivant la capacité du consommateur à découvrir l'information détenue par le vendeur. Les économistes distinguent trois types de situations :

- Le consommateur peut vérifier, avant l'achat, les caractéristiques du produit annoncées par le vendeur (par exemple, la couleur). Il s'agit de caractéristiques de recherche.
- Le consommateur n'est en mesure de vérifier la véracité des caractéristiques annoncées qu'après l'achat (par exemple, le goût). Il s'agit de caractéristiques d'expérience.
- Le consommateur n'est jamais en mesure de vérifier directement par lui-même (avant ou après l'achat) les caractéristiques annoncées par le vendeur (respect de l'environnement, bien-être animal, etc.). Il s'agit alors de caractéristiques de croyance.

Il apparaît ainsi que les caractéristiques de qualité sur lesquels peu ou difficilement vérifiables par les consommateurs (caractéristiques d'expérience et surtout de croyance). L'information diffusée devient, par conséquent, un moyen stratégique face à la concurrence.

A travers, l'information diffusée sur les qualités du produit, l'objectif poursuivi par les acteurs des filières agro-alimentaires est de transformer des caractéristiques

d'expérience ou de croyance en caractéristiques de recherche par des stratégies de dévoilement.

L'enjeu de l'information sur la qualité est double :

- Capturer l'intérêt du consommateur.
- Crédibiliser l'information diffusée sur les qualités du produit.

Nous sommes en présence de deux stratégies possibles pour différencier un produit par la qualité et crédibiliser l'information sur les caractéristiques du produit : « *la segmentation marketing* » et « *la segmentation stratégique* ». La première stratégie est déployée par les FMD à travers les MDD, la seconde est développée par des producteurs locaux et s'appuie sur les SOQ.

Nous allons nous intéresser ici à cette deuxième stratégie avec pour objectif d'apporter une réponse aux questions suivantes :

- Dans ce contexte d'accentuation de la concurrence par la qualité, quelles sont les moyens d'action dont disposent les producteurs locaux ?
- Quels liens peut-on établir entre territoire et qualité ?
- Quelles sont les conditions requises pour qu'une politique de qualité territoriale soit couronnée de succès ?

Pour cela, il est d'abord important de se référer d'abord à une conception renouvelée du territoire.

## **2. La relation qualité territoire**

Pour analyser cette relation, nous avons besoin au départ de nous référer à une conception enrichie du territoire en économie.

### **2.1 Le recours à une conception enrichie du territoire**

#### **2.1.1 Le territoire appréhendé comme une construction sociale**

L'attention que les économistes portent au territoire est relativement récente. Ce sont d'ailleurs principalement les courants hétérodoxes qui vont avant tout s'intéresser au territoire. De fait, le territoire n'est pas initialement un concept économique.

Pendant longtemps, la prise en compte l'espace en économie a été considéré comme secondaire. L'espace a avant tout été appréhendé à travers les notions de distance et de rareté (dotation en facteurs de production). Selon cette perspective, les entreprises arbitrent leur choix de localisation sur la base d'une dotation en facteurs de production donnée a priori (matières premières et énergie) et sur la base de la minimisation de leurs coûts de transport. **Il s'agit ainsi d'une vision très déterministe de l'espace.** Ainsi, l'espace est considéré comme un simple support des activités économiques et la localisation d'une entreprise sur un territoire est considérée comme parfaitement réversible sous forme de délocalisation.

Cette conception de l'espace est aujourd'hui enrichie en économie dans le cadre d'un questionnement visant à articuler le local au global (exemple de l'ouvrage de

Benko et Lipietz de 1992 « *Les régions qui gagnent* »). Il s'agit alors de relier les dynamiques spatiales et économiques. Deux aspects sont notamment pris en compte :

- Le territoire est un espace social. Les interactions entre acteurs sont appréhendées comme un facteur important pour l'analyse des dynamiques territoriales et économiques.
- Le territoire est par ailleurs le résultat d'un processus historique (dépendance de sentier). On s'écarte ici d'une conception homogène de l'espace, dénué de toute identité. Le territoire apparaît alors comme un construit socio-historique, produit des interactions d'acteurs publics et privés.

Les stratégies de la qualité développées dans les territoires de Roquefort et de Rocamadour renvoient bien évidemment à cette conception construite du territoire.

Cette conception construite du territoire suppose de :

- Sortir d'une problématique d'allocation de ressources données a priori en explorant le processus de création de ressources par des acteurs multiples. Ce processus de création peut être considéré comme essentiel pour analyser une démarche de développement durable des territoires.
- Prendre en compte le rôle du territoire dans les apprentissages collectifs. Ces apprentissages pouvant être porteurs de durabilité.
- Examiner comment les choix de localisation spatiale des entreprises interfèrent sur leur compétitivité et analyser les relations d'interdépendance entre le développement d'une entreprise et le développement d'un territoire (dialectique entreprises-territoire).

### **2.1.2 La fonction relationnelle du territoire dans un environnement économique globalisé**

C'est notamment le contexte de globalisation des économies à l'échelle planétaire relance les interrogations sur la place à accorder à l'espace dans l'analyse économique.

Ainsi, pour P. Veltz, le rôle croissant du territoire dans la définition des logiques productives est le résultat de la nouvelle configuration concurrentielle que l'auteur qualifie de « *concurrence globalisée* ».

Dans cette nouvelle configuration concurrentielle, « *la variable relationnelle* » est considérée comme un déterminant de la compétitivité. Autrement dit, pour asseoir sa compétitivité, l'entreprise a besoin d'entretenir des liens de coopération avec des partenaires multiples. En effet, la performance de l'entreprise ne résulte plus seulement de la réduction de ses coûts de production, mais dépendant aussi de « *critères de performance hors-coût* ». Notamment, l'atteinte d'un niveau élevé de qualité passe par une relation intense avec différents acteurs. C'est pourquoi P. Veltz en déduit que « *L'efficacité est avant tout relationnelle* ».

C'est dans ce contexte que le territoire apparaît comme « *fournisseur privilégié de ressources relationnelles* ». Le territoire est appréhendé comme un vecteur des apprentissages collectifs. Ainsi, la localisation dans un territoire peut permettre à une

entreprise d'accéder à des connaissances tacites (cf. Polanyi), c'est-à-dire peu formalisées contrairement aux savoirs codifiés, mais essentielles à sa compétitivité (par exemple, des savoir-faire locaux).

Le territoire est aussi un vecteur de la confiance entre acteurs. Les relations de proximité géographique entre acteurs et la confiance qui en découle peuvent limiter les comportements opportunistes (si un acteur trahi, il s'expose à être rejeté par toute la communauté : ostracisme social), favoriser les collaborations productives et réduire le coût de traitement de l'information (l'information qui circule n'a pas besoin d'être vérifiée, elle peut être considérée comme fiable). Au total, ces relations de confiance permettent de réduire ce qu'en économie on appelle à la suite de Williamson, les coûts de transaction, c'est-à-dire tous les coûts générés par l'élaboration des contrats (protection vis-à-vis des comportements opportunistes).

L'analyse à laquelle nous venons de procéder permet de mettre en évidence, qu'à côté du modèle a-territorial toujours en vigueur tend à se développer un modèle territorial fondé sur la qualité.

## **2.2 Conception renouvelée du territoire, activation de ressources et coordination d'acteurs**

Cette conception du territoire construit, nous invite à considérer que la réussite d'une démarche collective de qualité territoriale nécessite une activation de ressources spécifiques. C'est par exemple le cas du veau de l'Aveyron, de l'ail violet de Lautrec, ou encore du veau du Ségala, etc.

Pour comprendre les enjeux liés à ce processus, il paraît important d'élargir l'analyse dans deux directions principales :

- D'abord, d'élargir la notion de ressources et d'opérer une distinction, d'une part entre les notions de ressources et d'actifs et d'autre part entre les ressources et actifs génériques et des ressources et actifs spécifiques.
- Puis, il est aussi nécessaire de se référer aux concepts de coordination d'acteurs.

### **2.2.1 La qualité territoriale repose sur un processus d'activation de ressources spécifiques**

**Par actifs**, Colletis et Pecqueur (2005) entendent des facteurs « *en activité* », c'est-à-dire mobilisés. **Par ressources**, ces mêmes auteurs entendent des facteurs à exploiter. Ces facteurs représentent, par conséquent, un potentiel latent.

Il peut s'agir par exemple d'une ressource en main-d'œuvre non exploitée ; capital sous forme d'épargne non utilisée ; gisement de matière première non exploitée, information disponible (encyclopédie, catalogue, etc.) mais non mobilisée etc.

Les actifs ou les ressources **génériques** sont parfaitement transférables (redéployables). Elles peuvent faire l'objet d'usages alternatifs et leur valeur est une valeur d'échange. C'est le cas d'une main d'œuvre non spécialisée, d'une information standard, etc.

Au contraire, la redéployabilité des actifs et des ressources **spécifiques** est compliquée, voire impossible. Ces ressources sont incommensurables. Il n'est pas possible de leur attribuer une valeur monétaire.

Ainsi, **les actifs spécifiques** résultent sur la transformation d'une ressource en un usage particulier. Par exemple, les aménités paysagères des Baronnie (terrasses d'olivier) qui vont servir à définir la qualité de l'huile d'olive de Nyons et d'un ensemble d'autres produits (savonnettes, prestations hôtelières, etc. L'ajout de nouvelles caractéristiques au produit contribue à sa différenciation. Alors qu'un actif générique est totalement transférable, un actif spécifique implique un coût irrécouvrable lorsqu'il est redéployé vers un usage alternatif. Par exemple, une main d'œuvre très spécialisée constitue un actif peu redéployable. De même, l'information concentrée dans des logiciels très techniques.

Colletis et Pecqueur (1993 et 2005) précisent que « **le concept de ressource spécifique implique une définition dynamique du territoire fondée sur la création de compétences sans cesse redéfinies** » (ibid. 1993, p. 496). Cette conception fait appel à une analyse en termes de réseau d'acteurs. Ainsi, **les ressources spécifiques** présentes dans un territoire (savoir-faire locaux) sont le résultat de processus d'apprentissages collectifs et trouvent leur origine dans une culture commune.

Dans un territoire, les ressources spécifiques peuvent être de différentes natures : un site historique remarquable comme Rocamadour, un paysage attrayant comme la Vallée du Tarn, des savoir-faire locaux en tradition d'élevage comme l'élevage du porc noir de Bigorre.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que des ressources spécifiques territoriales peuvent être présentes sans pour autant être obligatoirement activées. Le cas du porc noir de Bigorre est de ce point de vue exemplaire.

Depuis toujours, l'élevage du Porc Noir fait partie de l'économie et de la culture paysanne du Piémont Pyrénéen. Descendant du Porc Méditerranéen comme son cousin le Porc Ibérique, il assurait les réserves familiales, en salaisons, en conserves et fournissait le gras nécessaire pour la cuisine. Si la présence du Porc Noir de Bigorre était encore importante pendant la première moitié du XX siècle, après la seconde guerre mondiale son inadaptation aux conditions de vie en élevage intensif entraîna un déclin très rapide. En 1981, il ne subsistait que 34 truies et 2 mâles ! Un travail de sauvegarde a été entrepris à partir de 1981 par différents acteurs éleveurs, artisans charcutiers et salaisoniers, fut organisée pour redonner au Porc Noir de Bigorre, la place qu'il mérite sur son territoire d'origine, parmi les productions de très haut de gamme. Une AOC et un IGP sont en cours d'obtention.

Le territoire est donc un construit social. Une partie des ressources (les ressources spécifiques) présentes dans les territoires est le produit de cette construction. Le processus de développement territorial repose, pour une part essentielle, sur la capacité des acteurs à produire des ressources spécifiques et à les activer. L'activation des ressources nécessite des coopérations entre acteurs. Ces coopérations peuvent se réaliser au moyen de mécanismes de coordination variés.

### **2.2.2 Qualité territoriale : une articulation de biens de nature différente**

A ce stade de la réflexion, nous avons besoin de mobiliser les concepts de droit de propriété, de bien privé et de bien public.

#### **Droits de propriété :**

Les droits de propriétés définissent la capacité du titulaire de ces droits d'exclure les autres personnes (physiques ou morales) d'utiliser, de louer ou de vendre l'actif à d'autres personnes. A ces droits de propriétés sont associés des bénéfices mais aussi des coûts.

Les droits de propriétés sont donc des arrangements institutionnels. Leur modification peut s'accompagner d'un changement de statut des biens (passage du statut de bien public en bien privé) et s'accompagner d'une nouvelle répartition des flux d'unités de ressources générés par ce bien.

#### **Les différentes catégories de biens et de ressources : biens privés, biens publics, biens de club, ressources collectives**

En premier lieu, il est possible de définir un bien ou une ressource comme un ensemble de droits de propriété ou d'usage. La nature de ces droits va déterminer la fourniture, la production et la reproduction de ces biens ainsi que les modalités de répartition des flux d'utilité générés par ce bien ou cette ressource.

Quatre grandes catégories biens peuvent être distinguées : les biens privés, les biens publics, biens de club, les ressources communes. Cette distinction repose à la base sur deux critères : la rivalité et l'excluabilité.

Un bien est dit rival quand sa consommation par un agent prive un autre agent de cette consommation. Autrement dit, tout ce que consomme A ne peut être consommé par B : Je croque une pomme, je prive un autre individu de consommer cette pomme. J'utilise une place de parking et je la rends indisponible pour un autre agent, etc.

Un bien est dit exclusif lorsqu'un agent a la possibilité d'exclure un autre agent de l'utilisation de ce bien : j'ai le pouvoir d'interdire l'entrée dans mon jardin.

Traditionnellement, on oppose ainsi les biens privés aux biens publics. Si les premiers sont des biens non rivaux et exclusifs. Les seconds sont, au contraire, caractérisés par la rivalité et l'impossibilité d'exclusion (c'est par exemple le cas de l'éclairage public, de la défense nationale, de l'éducation nationale, etc.

Ces deux types de biens peuvent être complétés par deux autres :



D'une part, les biens de club. Il s'agit de bien non rivaux mais exclusifs. C'est par exemple le cas des clubs privés, d'associations sportives et culturelles, des théâtres, d'une AOC. Des groupes d'individus peuvent créer des associations privées (club) pour se doter de biens et de services non-rivaux pour les membres, tout en excluant les non-membres de la participation. Ainsi, les individus non membres du club ne pourront pas user de ce bien, c'est-à-dire qu'ils seront exclus de l'usage de ce bien et donc de sa consommation.

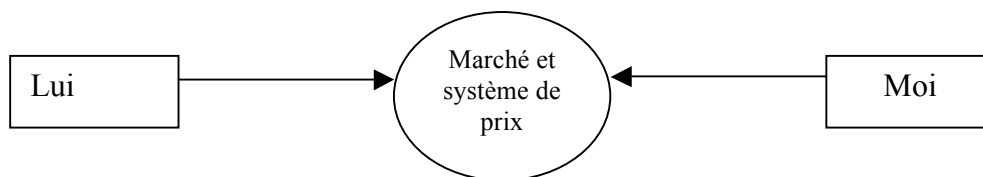
D'autre part, les ressources communes. Ces ressources partagent avec les biens privés l'attribut de rivalité et celui de non-excludabilité avec les biens publics. En l'occurrence, pour ce type de ressources (forêts, système d'eau, pêcheries, etc.) la consommation de cette ressource par un acteur diminue la consommation possible pour un autre acteur. Par ailleurs, le libre accès à ces ressources implique qu'il est difficilement possible d'exclure un acteur de l'usage de cette ressource. Un exemple typique est celui de la gestion des ressources fournies par l'océan atlantique en Bretagne. Cette ressource commune peut faire l'objet d'usages concurrents : agriculture et rejets de nitrates, activité touristique, pêche. La conciliation entre ces différents usages supposerait une définition de droits et d'obligations communs. La gestion collective d'une estive pose des problèmes analogues...

### **2.2.3 La construction d'une démarche de qualité territoriale exige une coordination entre acteurs**

#### **Qu'entend-t-on par coordination ?**

Deux agents se coordonnent lorsqu'ils sont en mesure d'interagir et d'harmoniser leur comportement dans le cadre d'une transaction.

Traditionnellement, les économistes ont considéré que l'atteinte d'une coordination réussie entre agents passait par le marché. L'approche du fonctionnement du marché est, par ailleurs, non dynamique. La confrontation au seul système de prix est suffisante pour disposer de toutes les informations nécessaires à la prise de décision.



Par rapport à ce schéma de base, la littérature économique a apporté deux compléments

- Le marché peut être défaillant pour assurer la coordination d'agents. Il ne fournit pas toutes les informations nécessaires à la décision. Les travaux d'Akerlof « *The Market for « Lemons<sup>1</sup> »* » et de Spence ont notamment mis en évidence l'existence d'asymétrie d'informations entre agents, c'est-à-dire

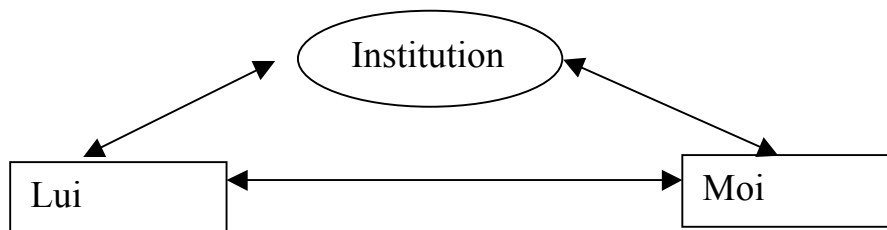
---

<sup>1</sup> Un « rossignol », c'est-à-dire un produit présentant un vice caché.

l'inégale répartition de l'information entre les agents (**sélection adverse et le hasard moral**).

- Deuxième élément, une partie de la coordination se réalise hors-marché et porte sur des biens et services non marchands. Parmi ces biens et services, il y a tout ce qui concerne les connaissances tacites dont on considère aujourd'hui qu'elles sont l'un des éléments essentiels de la compétitivité d'une entreprise. L'accès à ce type de connaissances n'est possible que si les agents partagent un même système de valeurs.

C'est donc par le recours à des arrangements sociaux variés que des acteurs peuvent coordonner leurs comportements. Ces arrangements sociaux, les économistes les désignent par le concept d'institution (cf. chapitre 1)



Sur la base de ces développements théoriques, nous allons maintenant examiner le cas d'une démarche de qualité territoriale réussie. Nous tirerons de cette expérience des enseignements génériques transposables à d'autres territoires.

### **2.3 L'exemple d'une démarche de qualité territoriale réussie : les Baronnie**

Le processus d'activation de ressources spécifiques, de spécification des produits par la qualité territoriale est, par conséquent, complexe. Un tel processus exige un environnement économique favorable, l'existence de relais extérieurs, c'est-à-dire hors du territoire, une très forte mobilisation des acteurs locaux privés et publics autour d'un même projet territorial.

Pour comprendre cet aspect, nous allons prendre un exemple hors de la région Midi-Pyrénées, en l'occurrence celui des Baronnie dans la Drôme. Le choix de cet exemple se justifie par le fait que le territoire des Baronnie a fait l'objet d'études détaillées et que les Baronnie sont représentatives d'un processus de développement territorial par la qualité particulièrement réussie. Nous montrerons cependant que les enseignements tirés l'expérience des Baronnie peut être extrapolés et servir à comprendre et à analyser les expériences du Roquefort, de Rocamadour, du Ségala, etc.

#### **2.3.1 Le processus de création d'une rente de qualité territoriale dans les Baronnie**

Le territoire des Baronnie est situé dans le département de la Drôme. Il s'agit d'un territoire rural dans lequel l'agriculture joue un rôle non négligeable. Les conditions du développement agricole ne sont pourtant pas favorables. Il s'agit d'un territoire vallonné peu propice aux grandes cultures.

Trois étapes du développement territorial du territoire sont repérables :

- Jusqu'au milieu des années 1970, le développement agricole s'inscrit, toutes proportions gardées, dans une logique productiviste. Le développement territorial repose alors sur une concentration et une intensification de la production. Certes, les producteurs ont réussi à développer un label, le label « agneau des adrets », mais les conditions de production associées à ce label sont peu contraignantes.
- Au milieu des années 1970 un premier infléchissement est observable. Le territoire des Baronnies subit les effets de la crise économique : renchérissement des coûts des intrants, stagnation des prix agricoles et diminution du revenu agricole. Face à cette crise, les acteurs locaux commencent à s'organiser collectivement. Ainsi, ils créent un organisme, le Syndicat d'Aménagement des Baronnies. Ce syndicat commence à coordonner les différentes activités présentes sur le territoire et favorise, de ce fait, les collaborations entre acteurs (gestion commune des rivières, régulation des conflits sur l'utilisation de la ressource en eau). Cependant, les pratiques individualistes restent très largement prégnantes et les acteurs continuent à développer leurs activités selon une logique productiviste. La commercialisation des produits reste individuelle et les produits vendus sont des produits de qualité standard et donc peu différenciés.
- Le début des années 1990, marque une étape décisive dans l'élaboration d'une véritable stratégie territoriale fondée sur la qualité. Cette bifurcation stratégique est notamment provoquée par la crise de l'abricot à laquelle sont confrontés les producteurs locaux. La coopérative de Nyons-Fruit et le syndicat des producteurs d'abricots des Baronnies qui fédère 500 producteurs s'engage dans une politique de défense de la qualité. Cette orientation vers la qualité va concerner l'ensemble de l'économie locale et va prendre la forme d'une *stratégie d'activation de ressources territoriales spécifiques*. Autrement dit, la crise de l'abricot va générer une prise de conscience collective sur l'enjeu de la qualité. Cette stratégie de différenciation va se construire autour d'un produit : l'huile d'olive. Il est important de comprendre que le choix en faveur de la qualité a été facilité par la mise en place au niveau national de signes officiels de la qualité plus contraignants. C'est dans ce cadre, que les producteurs d'huile d'olive de Nyons obtiennent une AOC huile d'olive de Nyons en 1994. Comme le dit B. Pecqueur, par leur action, ces acteurs vont construire « *un dedans par rapport à un dehors* » : représentations communes, partage de savoir-faire, apprentissages collectifs. Des institutions particulières (Coopérative de Nyons, Syndicat d'Aménagement des Baronnies) jouent un rôle central pour favoriser les coopérations et homogénéisation des comportements. Ce processus de coopération ne concerne pas uniquement les producteurs d'huile d'olive mais aussi les producteurs de services, tourisme et les acteurs publics (collectivités territoriales).

Ainsi, le processus de développement territorial par qualité a permis aux acteurs locaux de dégager un surplus économique à deux niveaux :

- Au niveau des producteurs d'huile d'olive qui sont en mesure de vendre leur produit à un prix supérieur à des produits de qualité comparables (en moyenne 20€/litre contre 17 à 18€/litre pour des huiles d'olive de qualité comparable). Les producteurs de Nyons ont ainsi la possibilité de capter une rente différentielle (rente de qualité territoriale selon Amédée Mollard). Cette rente différentielle provient d'une valorisation de biens qui au départ ne sont pas marchands (entretien du paysage, ici terrasses d'oliviers). Le *consentement à payer* du consommateur est lié à cette intégration de ce type de services.
- La rente de spécificité territoriale est aussi captée par d'autres acteurs économiques. L'entretien de la beauté du paysage favorise par exemple la venue du tourisme. Les hôteliers, les restaurateurs, les artisans et les commerçants locaux vont donc aussi bénéficier de l'image collective du territoire qui a été créé. Il y a donc toute une série de biens et de services qui se valorisent mutuellement. C'est ce que B. Pecqueur a formalisé dans *la théorie du panier de biens*. En référence au schéma précédemment diffusé (Diapo N°80), il y a donc des activités connexes dans le prolongement direct de l'activité (transformation) et complémentaires (gîtes, fabrication de savonnettes à l'huile d'olive) qui profitent de la démarche de qualité construite à partir de l'activité de production de l'huile d'olive.
- L'émergence d'une rente de qualité territoriale est tributaire de l'engagement des acteurs locaux publics, principalement les collectivités territoriales.

En définitive, nous pouvons schématiser l'expérience des Baronnie de la façon suivante.

### **2.3.2 Quels enseignements génériques peut-on tirer de l'expérience des Baronnie ?**

#### **a) Un enjeu social de construction d'un territoire**

D'abord, à travers la notion de qualité territoriale, nous retrouvons la conception construite du territoire que nous avons préalablement introduite : le territoire est un construit social. Cette conception du territoire permet de prendre en compte la dimension relationnelle du territoire. Les relations entre acteurs sont, en effet, décisives pour assurer une activation des ressources spécifiques et pour générer du capital humain territorial.

#### **b) Une logique différente de gestion des ressources territoriales**

La réussite d'une démarche de qualité territoriale est assise sur une gestion intentionnelle des ressources locales et s'inscrit, par conséquent, dans une logique de développement durable.

Pour le comprendre, nous partons de la distinction opérée par Mermet (1991) entre gestion effective et la gestion intentionnelle de l'environnement.

La gestion effective résulte de l'intervention directe des acteurs sur le milieu. Cette intervention qui peut être positive ou négative, se réalise à partir de seules considérations économiques et sans concertation entre acteurs.

Au contraire, la gestion intentionnelle pilotée par un acteur d'environnement repose sur une gestion coordonnée des ressources par des acteurs multiples et articule les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Ainsi, la réussite du territoire des Baronnie repose-t-elle sur une gestion intentionnelle de ressources collectives territoriales.

### **c) *Un développement territorial produit du croisement d'un mode de coordination vertical et horizontal***

Selon cette perspective, le développement territorial durable implique le croisement de deux modes de coordination complémentaires : vertical et horizontal. Chacun de ces deux modes reposent sur des relations de marché et hors-marché.

Le niveau de coordination verticale concerne les interactions d'acteurs au sein d'une filière de production. Ainsi, l'analyse du fonctionnement d'une filière agro-alimentaire suppose de prendre en compte les collaborations productives entre les opérateurs qui interviennent aux différentes étapes du processus de création de la valeur d'un produit, c'est-à-dire de l'amont à l'aval. Par exemple, il peut s'agir d'analyser comment les prescriptions relatives à la qualité et la sécurité alimentaire orientent les comportements de l'ensemble des acteurs d'une filière et contribuent à une définition commune de la qualité entre ces acteurs. C'est le cas de la filière oléicole.

Le niveau de coordination horizontale concerne les approches territoriales et la gestion collective de ressources par des acteurs multiples privés et publics. Cette gestion collective conduit à tenir en compte du caractère multifonctionnel des ressources des espaces ruraux et donc de leurs usages pluriels (productif, récréatif, résidentiel, environnemental). Dans cette logique, la distinction espace-territoire permet de considérer que l'espace n'est pas un simple support physique de l'activité humaine, mais qu'il résulte d'un processus de construction sociale. Ce processus intègre des choix sociaux. Les mesures de politiques publiques orientent ces choix, par exemple en redéfinissant les droits de propriété sur les ressources des territoires ruraux. Ainsi, la mise en place d'un PNR va conduire à imposer des restrictions d'usage du sol, de l'eau, du paysage à certains acteurs et ouvrir à d'autres acteurs des opportunités de développement, en leur permettant notamment de valoriser/activer certaines ressources territoriales spécifiques.

Il est, par conséquent, important de croiser les modes de coordination verticale et horizontale pour analyser les conditions requises à un processus de développement durable des territoires.

### **d) *La définition d'un mode de gouvernance original***

En effet, comme l'indique Bernard Pecqueur, la réussite d'une démarche de développement fondée sur des attributs de qualité territoriale repose sur la capacité des acteurs locaux « à construire un dedans par rapport à un dehors », c'est-à-dire à

discriminer, à spécifier un territoire par rapport aux autres territoires. En conséquence, c'est en construisant un dedans par rapport à un dehors que des acteurs locaux peuvent créer des avantages différenciatifs à l'origine d'une rente de qualité territoriale.

Le schéma figurant sur la diapo permet de retracer ces défis :

La puissance publique (Etat, Europe) adopte un certain nombre de mesures de politique publique. Ces mesures de politique publique créent des opportunités pour l'action. Par exemple, la reconnaissance à l'échelle internationale d'une propriété intellectuelle collective et ancrée territorialement peut stimuler le processus de valorisation de ressources spécifiques. C'est en s'appuyant sur ces mesures de politique publique que les acteurs locaux privés et publics parviennent à coordonner leurs actions. Les modalités de cette coordination d'acteurs donnent forme à un mode de gouvernance territoriale spécifique. Gilly et Perrat (2003, p. 5) « *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale* » définissent la gouvernance territoriale comme : « *un processus de mise en complémentarité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels et sociaux) géographiquement proches en vue de la résolution d'un problème productif [inédit] ou de la réalisation d'un projet global de développement* ». L'objectif de la gouvernance est alors pour des acteurs privés et publics d'identifier, d'organiser et d'activer des ressources de façon à créer des avantages différenciatifs.

Ce mode de gouvernance et les choix de développement territorial qui lui sont associés contribuent en retour à modifier les politiques publiques. Il est donc important de prendre en considération le caractère instituée de l'action locale, c'est-à-dire sa dépendance vis-à-vis de dispositifs publics, mais aussi de considérer le pouvoir instituant de l'action collective, c'est-à-dire sa capacité à modifier le contenu des politiques publiques. Les démarches de qualité mises en œuvre dans les territoires reposent sur de telles dialectiques (cf. Pecqueur et le développement du territoire des Baronnies). Ainsi, si les mesures de politiques sont des moyens de l'action locale, la mise en œuvre de cette action participe en retour à l'innovation institutionnelle.

#### **f) Développement durable des territoires ruraux et apprentissages collectifs**

Comparé aux processus de développement territoriaux reposant sur l'agglomération et la spécialisation des activités économiques (Colletis et Rychens, 2005), le processus de développement reposant sur la spécification d'actifs territoriaux exige un niveau de proximité organisationnelle et institutionnelle entre acteurs très élevé : liens de confiance, langage commun, valeurs culturelles partagées, etc.

En effet, c'est dans le cadre d'interactions dynamiques entre acteurs et d'une démarche participative conforme avec les attendus du développement durable que des acteurs locaux porteurs d'un éventail d'avis, d'expériences, de formes de connaissances variées sont en mesure de se saisir de mesures de politique publique et de les doter de sens commun pour traiter des situations-problèmes spécifiques.

En définitive, nous pouvons considérer qu'une démarche de qualité territoriale repose sur une articulation entre quatre termes : qualités, territoires, développement durable et apprentissages collectifs.